

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Robert DANIEL

J'ai bien pris connaissance du projet de projet de PLU pour lequel vous venez d'être missionné.

Je n'ai pas trouvé dans le projet PLU (sauf erreur ou omission) d'informations sur les modifications envisagées au sujet de ligne téléphonique aérienne en bordure de chaussée D 317 en site inscrit d'une part et l'élargissement de la D 317 dans une zone dépourvue de visibilité d'autre part dans une zone qui desservira le HAMEAU de MADELEINE.

J'ignore si votre mission comprend l'examen et étude de telles dispositions, en tout état de cause je vous soumets ces 2 observations.

1 : sur l'enfouissement des 150 ml de ligne téléphonique aérienne, en prolongement des travaux déjà réalisés et ainsi suppression des poteaux disgracieux (et dangereux à exploiter selon les infos de FRANCE TELECOM) avec présence de chambre de dérivation entérée déjà en place depuis 1996 sur parcelle B 1025.

2: défaut de visibilité sur D 317 dans virage présentant une différence d'altimétrie.

Entre les parcelles 370 / 371 / 372 à gauche en montant au village et 1025 et 1026 à droite en montant au village .

Le projet de ROCHER de MADELEINE va engendrer sur cette portion de D 317 une augmentation de la circulation automobile et des camions pendant la phase de chantier et ensuite une fréquence de passage plus importante avec un accroissement dû à la desserte du futur hameau.

Un recalibrage et sécurisation de ce virage apparaît indispensable.

Merci de nous faire part de votre réaction à notre adresse sur MARSEILLE.

MARSEILLE, le 27 novembre 2019

Mireille / Jean MIGAYROU
21 rue Jeanne JUGAN LE MEDICIS bat 1
13004 MARSEILLE

Quartier les LEGUNES
04120 ROUGON